

Il faut déchoir tous les islamistes de la nationalité française



Je sais que la déchéance de la nationalité française est une gageure sous prétexte que nous sommes dans un Etat de droit mais un Etat qui n'est pas capable de défendre son droit n'est pas un Etat à proprement parler. Quand un pays comme la France ne fait absolument rien pour faire respecter ses lois et qui va même jusqu'à les offrir en offrandes à ceux qui rêvent de le détruire il ne peut s'attendre en retour à un quelconque respect de leur part.

La France n'a toujours pas compris que chaque acte de naturalisation d'individus étrangers de confession musulmane est une balle qu'elle se tire elle-même dans le pied. Les dispositions de l'article 25 du Code Civil qui fixe les conditions requises dans le cas de déchéance de la nationalité française sont loin de la prémunir contre l'effet boomerang de son laxisme et sa naïveté.

Elle doit faire de la prévention plutôt que de la répression et ce ne sont certainement pas les 5 verrous sous-indiqués qui vont endiguer le raz-de-marée qui la menace et dont elle est elle-même l'instigatrice :

1. S'il est condamné pour un acte qualifié de crime ou délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ;
2. Si l'intéressé est condamné pour un acte qualifié de crime ou délit prévu et réprimé par [le chapitre II du titre III du livre IV du code pénal](#) (« Des atteintes à l'administration publique commises par des personnes exerçant une fonction publique ») ;
3. S'il est condamné pour s'[être](#) soustrait aux obligations résultant pour lui du [code du service national](#) ;

4. S'il s'est livré au profit d'un Etat étranger à des actes incompatibles avec la qualité de Français et préjudiciables aux intérêts de la [France](#) ;

5. S'il a été condamné en France ou à l'étranger pour un acte qualifié de crime par la loi française et ayant entraîné une condamnation à une peine d'au moins cinq années d'emprisonnement.

Ceci étant, ces motifs sont loin d'être suffisants, on laisse la voie ouverte aux crimes et délits qui mettent en péril la paix et la sécurité dans le monde d'une part et d'autre part l'appartenance à des mouvements politiques qui prêchent la haine de l'autre, du racisme, de l'antisémitisme et la violence.

On devrait laisser au Ministre de l'Intérieur et à ses services la faculté d'engager une procédure de retrait de la nationalité à l'encontre de tout naturalisé engagé dans une action de militance politique dans son pays d'origine ou tout autre pays dont il porterait la nationalité qui ne respecte pas la Charte Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen dont la liberté de conscience punie par la peine de mort dans la plupart des pays musulmans. Il est inadmissible, en effet, que des binationaux censés être porteurs des valeurs de la république puissent mener des activités politiques ou soient élus dans des pays tiers pour promouvoir et imposer aux ressortissants de ces pays des valeurs liberticides et tyranniques.

Par conséquent tous les élus et activistes islamistes dans lesdits pays ne doivent pas bénéficier de la nationalité française en contradiction flagrante avec les obligations citoyennes et républicains qui pèsent sur chaque Français quel que soit le lieu où il se trouve. La nationalité française n'est pas une carte de séjour c'est un honneur et un devoir absolu qui ne doit tolérer aucun écart.

C'est pourquoi il est plus que jamais indispensable que le législateur revoie de fond en comble le Code de Nationalité et durcisse les conditions d'accès. La France ne doit pas faire de ses ennemis ses enfants en accordant sa nationalité aux

islamistes de l'U.O.I.F. cette gangrène dans le paysage de la république.

Il faut que l'opinion publique française sache que la citoyenneté française a perdu tout sens avec des êtres aussi indignes et antirépublicains qui rêvent d'instaurer la charia en Tunisie tout en profitant de leur statut de citoyen français. La liberté de conscience et d'expression n'a de sens que si elle respecte les valeurs de la république française. Le législateur doit encadrer davantage l'octroi de la nationalité française surtout en ce qui concerne les naturalisés qui s'engagent dans la vie politique de leur pays d'origine et mènent ou sont susceptibles de mener des actions hostiles aux intérêts à la France. Or, des femmes comme Mahrzia Labidi, Sihem Badi, et des hommes comme Jaziri et d'autres nahdhaouis n'ont pas plus d'égards pour leur pays d'accueil dont ils vomissent les valeurs que pour la Tunisie qu'ils ont vendue au Qatar et à laquelle ils veulent imposer un régime despotique et théocratique.

Etre français c'est d'abord un état d'esprit, un engagement universaliste, une manière d'être, un héritage républicain et démocratique pour lequel des millions de femmes et d'hommes sont morts, le nier revient à perdre sa citoyenneté ne serait-ce symboliquement.

Je sais que la morale est incompatible avec le droit mais elle ne l'est pas quand il s'agit de la citoyenneté.

Salem Ben Ammar